

Public concerné

- . Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsable des ressources humaines, représentants du personnel, membres du CSE, animateurs sécurité)
- . Seul un binôme paritaire (un représentant de la direction et un représentant des salariés) issu de l'établissement sera accepté. Cette modalité permettra un partage de l'apprentissage et facilitera le pilotage de la démarche au retour dans l'entreprise

Prérequis

Il est recommandé que les participants aient suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS (autoformation en ligne)

Objectifs de la formation

- . Comprendre les causes et conséquences des risques psychosociaux
- . Appréhender le cadre législatif et réglementaire des risques psychosociaux
- . Identifier les différentes étapes de la démarche de prévention des risques psychosociaux
- . Concevoir la démarche de prévention des risques psychosociaux de son entreprise
- . Être accompagné méthodologiquement au fur et à mesure des étapes, dans un calendrier défini
- . Échanger avec d'autres entreprises tout au long de ces étapes

Contenu de la formation

- . Sensibilisation aux risques psychosociaux et à leur prévention
- . Présentation des méthodologies d'évaluations internes et externes
- . Méthodologies pour le pilotage de la démarche d'évaluation
- . Méthodologies d'élaboration et de suivi des plans d'actions
- . Sessions de retours d'expériences

Méthodes pédagogiques utilisées

- . Exposés
- . Exercices / mises en situation
- . Partages d'expériences

Durée

5 jours soit 35 heures

4 fois x 3h30 + 3 fois x 7h